PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 octobre 2023

<u>Présents</u>: Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois,

Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

<u>Excusés</u>: Mme Jamet, M. Rattier <u>Secrétaire de séance</u>: Mme Brédif

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- Reversement indemnité à la commune de Vou projet éolien
- Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :

<u>Décision n° 24 :</u> Un devis a été signé avec l'ent. Lionel SIMON pour des travaux d'abattage d'arbres (un tilleul place Jasnin et un cerisier à l'école) + taille d'un châtaignier à l'école – montant du devis : 745.00 € TTC

<u>Décision n° 25</u>: Un devis a été signé avec l'ent. PORTRON pour le remplacement des luminaires de la mairie (bureaux, salle de réunion, hall d'entrée et wc) par des dalles leds + spots leds − montant du devis : 2 661.60 € T.T.C.

<u>Décision n° 26</u>: Un devis a été signé avec l'ent. BERLEAU pour le remplacement des trois portes d'entrées des logements situés 3 rue de l'Abbé Favoreau (porte en PVC - non visible de l'extérieur) – montant du devis : 4 060.25 € T.T.C

<u>Décision n° 27</u>: Un devis a été signé avec la société COMAT et VALCO pour l'achat de 20 tables en PVC pour la salle des fêtes – montant du devis : 1 680,00 € T.T.C.

<u>Décision n° 28 :</u> Un virement de crédit a été réalisé pour l'achat des tables de la salle des fêtes non prévu au budget

DÉPENSES – opération		PREVISION 2023	TOTAL PREVISIONNEL AU 31.12.2023	SOLDE AU 31.12.23	VIREMENT DE CREDIT	
120	multi	Matériel	7 855.33	9 514.74	- 1 659.41	+ 1 700.00
123	2152	Pluriannuel voirie	34 702.80	31 540.79	+3 162.01	- 1700.00

N° 2023-37: REVERSEMENT INDEMNITÉ A LA COMMUNE DE VOU – PROJET ÉOLIEN

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le ministère de l'écologie et la société Volkswind ont été condamnés à verser chacun 1500,00 € à la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et à la commune de Vou suite au rejet de leur pourvoi au Conseil d'Etat concernant le projet éolien. La commune a reçu un virement de 3 064.25 € (le ministère de l'écologie a versé 64.25 € au titre des intérêts de retard).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de reverser à la commune de Vou 2/5^{ème} du montant des indemnités (prorata du nombre d'éoliennes sur la commune de Vou),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

 Accepte de reverser à la commune de Vou la somme de 1225,70 € au titre des indemnités perçues suite à la condamnation du ministère de l'écologie et de la société Volkswind par le Conseil d'Etat.

N° 2023-38: PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

La maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Article 1^{er}: La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
 - Article 2: La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants:
 - Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :

Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.
- Article 3 :

La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

Questions diverses:

Révision du PLU

La consultation pour la révision du PLU a été lancée le lundi 2 octobre 2023. La remise des offres est fixée au lundi 30 octobre à 12 h.

Emilie Bellanger de l'ADAC réalisera ensuite l'analyse des offres en fonction des critères définis dans le marché :

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire justificatif fourni et notée sur 70 %
- Méthodologie : mémoire justificatif, détail des réunions, démarche envisagée, capacité d'animation et de concertation : 40 %
- Composition de l'équipe dédiée : 15 %
- Calendrier prévisionnel de la mission : 15 %
- Montant des honoraires notés sur 30 %

Une réunion est fixée <u>le mardi 14 novembre à 14 h à la mairie</u> pour la restitution de l'analyse des offres et le choix du bureau d'étude.

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

La Communauté de Communes propose le planning suivant :

Jusqu'au 1^{er} décembre : période de travail organisée par les communes :

- 1. identification et recensement des parcelles potentielles
- 2. échange et concertation avec les habitants et professionnels du territoire (sans obligation et modalités au choix)
- sélection des parcelles retenues en "zones d'accélération".

1^{er} **décembre au plus tard :** communication à la communauté de communes Loches Sud Touraine des "zones d'accélération" retenues.

14 décembre : organisation d'un débat au sein du Conseil Communautaire.

21 décembre au plus tard : retour des conclusions du débat communautaire aux communes

1^{er} trimestre 2024 : délibération des communes sur les zones retenues et envoi en Préfecture avec copie à la Communauté de Communes Concernant la concertation avec les habitants : un courrier d'information avec une fiche d'inscription sera distribué aux habitants, une affiche sera diffusée sur panneau pocket, site internet, et un encart sera mis dans la presse.

Une réunion est fixée le mardi 7 novembre à 20 h 30 à la mairie avec les agriculteurs et les entrepreneurs.

Travaux antenne relais mobile

Les travaux de l'antenne relais mobile ont démarré comme prévu le lundi 9 octobre.

Fibre optique

Les travaux ont été retardés suite à une rupture contractuelle entre le soustraitant et Val de Loire Fibre. Un nouveau sous-traitant a été choisi, l'ent. CIRCET. Les travaux devraient reprendre d'ici à la fin de l'année.

Projet terrain multisport

L'Architecte des Bâtiments de France, a donné son accord pour le projet de terrain multisport. Les prescriptions sont les suivantes : l'enrobé noir sera proscrit. La plateforme devra être en gazon synthétique ou en revêtement minéral de teinte ocre beige. La structure sera de teinte gris-vert ou gris-brun.

La consultation des entreprises sera lancée d'ici à la fin du mois.

Programme de voirie 2024-2025

M. Larsonneur, cabinet Lacaze s'est déplacé pour la définition du programme de voirie 2024. La commune peut bénéficier d'une subvention du département - FDSR Projet – deux fois dans le mandat – cette subvention doit être adossée à un projet. Les travaux de voirie entrent dans ce cadre.

Il est proposé de réaliser un programme de travaux de voirie pluriannuel sur 2024-2025 afin de bénéficier de la subvention FDSR projet en 2024 et 2025. Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 50 % du montant des travaux HT.

Le dossier de subvention pour 2024 doit être déposé avant le 31 décembre 2023.

Il est proposé de mandater le cabinet Lacaze pour réaliser un chiffrage des travaux – la maîtrise d'œuvre sera réalisée en dehors du groupement de commande – puisque le groupement de commande 2024 n'a pas encore été lancé.

Une réunion est fixée le lundi 23 octobre à 9 h à la mairie avec M. Larsonneur (visite des travaux envisagés).

Réunion d'information CCLST - composteur partagé

Dans le cadre de la mise en place des composteurs collectifs, M. Morgan MAURICE de la CCLST se déplacera <u>le mardi 31 octobre à 14 h (à la mairie)</u> pour lancer la démarche de déploiement du compostage partagé sur la commune.

Ordre du jour :

- 1. Informations générales sur le compostage (pour vous soutenir dans la relation aux usager·ères)
- 2. Présentation de la stratégie de communication auprès des usager·ères
- 3. Identification du binôme de référent es
- 4. Informations sur la formation des référent es
- 5. Présentation du suivi des référents es
- 6. Informations sur l'approvisionnement du composteur collectif en consommables (broyat et petit matériel)
- 7. Questions diverses
- 8. Validation du lieu d'implantation (déplacement sur site)

Formation secrétaires de mairie

Face à la pénurie de personnel et aux difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs locaux, le Centre de Gestion d'Indre et Loire lance, en partenariat avec le CNFPT et Pôle Emploi, sa première session de formation « Secrétaire Général(e) de Mairie » à destination des demandeurs d'emploi.

Elle se déroulera entre le 8 décembre 2023 et le 5 avril 2024. La formation comprend :

- Un apport théorique de 220 heures centre sur les compétences nécessaires à l'exercice du métier.
- 3 stages pratiques de 2 semaines en collectivité territoriale.

Les cours se dérouleront en grande partie à Loches et seront assurés par des professionnels territoriaux intervenant pour le CNFPT.La commune s'est inscrite pour accueillir un stagiaire – pour les périodes du 22 janvier au 2 février et du 12 au 23 février 2023.

Opération boite cadeaux Noël

Le CIAS renouvelle l'opération « un Noël pour tous – boites cadeaux ».

Cette année, le CIAS collecter **uniquement des boites pour des adultes,** et non pour les enfants, car cela été trop compliqué à gérer l'an passé, de trouver un

paquet par classe d'âge, surtout lors de fratrie. Les dons en faveur des enfants (jouets, vêtements...) peuvent être remis aux associations caritatives telles que la Croix Rouge, les Restos du Cœur du territoire.

Le CIAS réceptionne jusqu'au 17 novembre 2023 au pôle social à Loches les boites cadeaux pour les distribuer lors des distributions alimentaires de décembre (et non plus en janvier).

CMJ

La boite à livres sur la place de la mairie est opérationnelle. Les habitants peuvent emprunter et déposer des livres comme ils le souhaitent.

D'autres projets sont à l'étude : installation d'une seconde boite à livres à côté de l'école, inauguration du terrain multisport, chantier de peinture extérieure, journée citoyenne, rencontre avec les anciens, chantier loisirs pendant les vacances.

Par ailleurs, Matthieu GAUDIN de FREE LIG se propose d'accompagner les jeunes du CMJ dans leur projet (il se déplacera un samedi matin pour les rencontrer).

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est fixée le dimanche 14 janvier 2024 à 10 h30.

Repas des aînés – 11 novembre

Le vin d'honneur et le repas seront réalisés par le restaurant Le Bellevue. Définition avec les élus de l'organisation pour le repas + livraison des colis

Location salles des fêtes

Etat des lieux pour les prochaines locations de salles :

- Samedi 18 et dimanche 19 novembre BREDIF Florence (grande salle + petite salle + cuisine) *Michel TAUPIN*
- Samedi 25 et dimanche 26 novembre BARAT François (grande salle + cuisine) *Jean-Michel LIAUDOIS et Nicaise TARTARIN*
- Vendredi 8 décembre APE fête de Noël (grande salle)- *Anne-Laure*MARRE Florence BREDIF
- Samedi 9 décembre MARCHAND Mélodie (grande salle +cuisine) Anne-Laure MARRE et Patrick ROBIN
- Samedi 16 et dimanche 17 décembre LAMBRON Alice (grande salle + cuisine)- *Pascal LIGONNIERE Et Patrick VERNA*

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 21 novembre 2023.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

Délibérations							
2023_36	Reversement indemnité a la commune de vou – projet éolien						
	Participation de la commune a la consultation organisée par le centre						
2022 27	de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers						
2023_37	encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations a l'égard de						
	leur personnel						

Liste des membres du conseil municipal du 17 octobre 2023

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé	
Brédif Florence	Présente	
Jamet Evelyne	Excusée	
Liaudois Jean-Michel	Présent	
Ligonnière Pascal	Présent	
Marre Anne-Laure	Présente	
Rattier Jean-Philippe	Excusé	
Robin Patrick	Présent	
de Saint-Seine Chantal	Présente	
Tartarin Martine	Présente	
Tartarin Nicaise	Présent	
Taupin Michel	Présent	
Verna Patrick	Présent	

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2023

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance

La maire,

Martine Tartarin